

a toujours été de faciliter autant que possible l'expédition des affaires; je crois que tout le monde admettra que nous n'avons pas eu d'autre idée. Pour ma part, j'ai durant un certain temps, cru la prorogation possible pour Pâques, et il y a quelque temps lorsque le Gouvernement a proposé de se réserver les lundis, j'ai demandé quelles propositions il avait encore à soumettre à la Chambre. On mentionna celles qui seraient proposées, mais depuis ce jour-là le Gouvernement a continuellement déposé de nouveaux projets de loi, dont nous n'avons pas eu d'avis. Aujourd'hui, je vois au Feuilleton un nouveau bill à l'effet de modifier la loi sur la cour Suprême.

Il ne nous a pas été donné avis de cela. C'est hier soir seulement que les crédits ont été déposés. Si dans les circonstances nous devons siéger sans interruption, je le veux bien, mais il vaudrait mieux, je crois, avoir notre ajournement accoutumé du temps de Pâques. Quant à nous de la gauche, si le Gouvernement le désire, nous sommes tout prêts à marcher.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: J'ai remis le texte de ma motion au greffier, et elle apparaît ce matin dans les procès-verbaux. La motion est conforme à ce que je disais il y a deux ou trois jours, à savoir qu'il valait mieux demander à la Chambre qu'elle s'ajournât jeudi soir, pour siéger samedi aussi bien que lundi, afin de hâter le plus possible la fin de la session. La gauche a parfaitement le droit d'exiger qu'on lui donne le temps de prendre connaissance de toutes les mesures proposées. Il en a été présenté quelques-unes qui étaient quelque peu inattendues, mais elles ne sont pas, me dit-on, de bien grande importance, et j'espère que nous n'aurons pas à les discuter bien longuement pour en finir. Je suis sûr que les deux côtés de la Chambre, l'opinion qui prévaut est de continuer nos séances sans interruption, excepté le Vendredi Saint, jusqu'à épuisement de nos travaux.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Me permettra-t-on de demander si le Gouvernement n'a pas encore d'autres mesures à présenter? Ou celle-ci sera-t-elle la dernière?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Il n'y a pas que je sache d'autres mesures à déposer.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: "Que je sache" est un peu élastique.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: On ne sait jamais, bien entendu, ce qui peut arriver.

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: J'ai peur que ce ne soit vrai.

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): Le très honorable député (sir Wilfrid Laurier) a fait mention du bill tendant à modifier la loi de la cour suprême. Si la mémoire ne me fait pas absolument défaut, quand le très honorable député a demandé à savoir à quels travaux on pouvait s'attendre, le très honorable premier ministre (sir Robert Borden) a déclaré, sur mention que je lui en avais faite, qu'il serait peut-être proposé un projet de modification à la loi sur la cour suprême. Il s'agit d'une modification de bien minime importance.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: En cela, je crois que mon honorable ami a raison; mais c'était il y a dix jours, et voici que le bill apparaît maintenant pour la première fois.

#### DISCUSSION DU BILL MODIFIANT LA LOI SUR LA REPRESENTATION A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

La Chambre se forme en comité général pour la discussion du projet de loi (bill n° 106), présenté par sir Robert Borden, tendant à modifier la loi de 1914 sur la représentation à la Chambre des communes.

(Présidence de M. Sévigny.)

Sur l'article 1er (Nipissing).

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): Comme il a été expliqué lors de la présentation de ce bill, son objet est simplement d'assurer la correction de certaines erreurs qui se sont glissées dans la description de certaines circonscriptions électorales dans la loi de l'an dernier sur le remaniement de la carte électorale. Selon que j'interprète la chose, il n'est question d'aucun changement important. Il ne s'agit que de corriger certaines erreurs de description et, si je suis bien informé, cette affaire a été soumise au comité chargé d'examiner le projet de remaniement de la carte électorale et, dans son texte actuel, le projet de loi reproduit exactement ce qui a été arrêté comme nécessaire.

L'hon. M. BUREAU: Quels sont les collèges que ces corrections intéressent?

L'hon. M. DOHERTY: Ce sont Nipissing, London, Québec-ouest, Jacques-Cartier, Wright, Labelle-et-Hull, Portage-la-Prairie, Springfield et quelques-uns de l'île du Prince-Edouard.

M. PARDEE: Ceci a été rendu nécessaire parce que, dans une description des hor-